



Nos engagements

Protocole sanitaire d'organisation des séjours en Accueil Collectif de Mineurs (ACM) avec hébergement pour les vacances d'hiver, de printemps, d'été et de toussaint 2022

Nous nous engageons à respecter le protocole sanitaire à date ci-dessous établi par les autorités en l'adaptant à chaque accueil collectif de mineur (ACM) où nous proposons des séjours **selon la version du 17/06/2022, de la Foire Aux Questions du 14/03/2022 et du décret de la suspension de l'application du « passe vaccinal » à compter du 14/03/2022 ainsi que de l'abandon de l'obligation du port du masque dans les transports à partir du 16/05/2022.**

Conditions sanitaires d'accueil et de suivi

Nous nous engageons à :

- ✓ Respecter une distance d'1m entre chaque tête de lit, ou à défaut disposer les couchages « tête-bêche », que ce soit dans un bâtiment ou sous tentes. Aérer les chambres plusieurs fois par jour.
- ✓ Faire porter le masque aux enfants dans les établissements recevant du public (ERP) qui le demanderaient lors de visites ou activités (attraction en intérieur dans un parc, musées), ou dans les espaces publics intérieurs ou extérieurs à forte densité de population, ou encore à l'apparition de symptômes de la part de certains. Il pourrait également redevenir obligatoire si des arrêtés municipaux ou préfectoraux étaient pris en ce sens selon l'évolution épidémique.
- ✓ Équiper nos équipes d'encadrement et techniques de masques, qu'elles utiliseront en cas de besoin et fournir à tous de la solution hydroalcoolique ou du savon de Marseille pour le lavage des mains.
- ✓ Organiser l'accueil des parents ou des personnes venant sur place (pour les séjours concernés) pour éviter les attroupements et respecter les gestes barrières.
- ✓ Désinfecter la salle à manger, les tables et dossiers de chaises, après chaque utilisation comme c'est déjà le cas mais avec des produits adaptés et l'aérer. Lavage des mains obligatoire avant/après chaque repas et après un passage aux toilettes.
- ✓ Aérer les pièces occupées pendant la journée (salles d'activités, salle à manger) au moins 15 min le matin.
- ✓ Laisser les salles d'animation ouvertes pour que les enfants ne touchent pas les poignées de portes. Les aérer le plus souvent possible et au minimum 10 minutes toutes les heures. Lavage des mains obligatoire avant/après chaque activité.
- ✓ Prévoir au moins une fois par jour une désinfection des points de contact (boutons de lumières, poignées de portes, poussoir à eau) des salles d'animation et lieux communs.

Recommandation : le port du masque n'est plus obligatoire, mais nous pourrions demander aux enfants de le porter dans les conditions précisées ci-dessus, selon l'appréciation de la situation sanitaire faite par le/la directeur/trice du séjour.

- ➔ **Nous vous demandons de fournir à votre enfant 1 boîte de masques, un flacon de solution hydroalcoolique rechargeable et des mouchoirs en papier jetables ainsi que de vérifier avant le départ qu'il n'ait pas de symptômes et moins de 38° de température.**
- ➔ **Nous nous engageons à fournir un thermomètre frontal, de la solution hydroalcoolique sur chacun de nos séjours et des masques en complément si l'enfant n'en a pas pris en nombre suffisant.**

Conditions de gestion de la vie collective et quotidienne

Nous nous engageons à :

- ✓ Organiser les repas autour d'un service à table fait par nos équipes techniques ou d'animation qui seront protégées pour éviter les circulations et les contacts entre les enfants à table (c'est déjà ce que nous faisons).
- ✓ Organiser les règles de circulation dans la salle à manger où un seul enfant par table sera amené à se déplacer afin de limiter le brassage (c'est déjà ce que nous faisons).
- ✓ Adapter les temps de vie quotidienne comme celui des douches par un fonctionnement par petits groupes d'enfants dans leurs chambres où des temps d'activités calmes et personnels seront possibles (c'est déjà ce que nous faisons).
- ✓ Maintenir le « petit déjeuner échelonné » où les enfants se rendent au fur et à mesure de leur réveil (c'est déjà ce que nous faisons).

- ✓ Isoler les enfants qui seraient malades dans la chambre d'isolement prévue à cet effet comme la réglementation nous l'impose dans l'attente d'une prise en charge médicale en cas avéré de COVID-19 comme définie dans le protocole en vigueur à date.

Conseil : prendre suffisamment de vêtements pour le séjour car les lessives ne seront pas possibles sur place sauf nécessité.
Pas de lavage de masques possible sur place pendant les séjours. Le linge de lit sera fourni et lavé par nos soins.

Conditions d'informations et d'animations et activités des enfants

Nous nous engageons à :

- ✓ Désigner un référent COVID et rappeler aux enfants les gestes barrières dès leur arrivée sur le centre et notamment la distanciation physique et les informer de l'ensemble des règles de vie nécessaires à la protection de chacun et de tous. Ces règles prévoient également la détection et la gestion de la survenue d'un cas suspecté ou confirmé de Covid-19.
- ✓ Organiser de préférence les activités sur la maison dans le cadre de groupes constitués. Une salle d'activité sera attribuée par groupe dans la mesure du possible.
- ✓ La mise à disposition d'objets ou de jeux partagés donnera lieu à un nettoyage au moins une fois par jour où à un temps de 24h entre 2 utilisations.
- ✓ Le masque n'est plus requis en intérieur comme en extérieur pour les enfants et les encadrants. Une attention particulière est cependant apportée à la limitation du brassage, au respect de la distanciation et à l'application des gestes barrières.

Conditions de transports des enfants

Nous nous engageons à :

- ✓ Désinfecter les véhicules à moteur utilisés sur certains séjours (poste de commande, ceintures, poignées) au moins une fois par jour et disposer d'une solution hydroalcoolique à bord.
- ✓ Veiller, dans la mesure du possible, à la distanciation physique entre les groupes voyageant ensemble.
- ✓ Aérer le véhicule de transport, en continu si possible, ou a minima après chaque changement de groupe.

Recommandation : les mineurs et le personnel encadrant effectuent un examen biologique de dépistage virologique, réalisé moins de 72 h avant le départ, par test RT-PCR, ou par test antigénique dans les 24 h, confirmant l'absence d'infection par le SARS-CoV-2.

Conduite tenue devant un cas possible ou un cas avéré de covid-19 dans un ACM (extrait protocole en vigueur)

Tout symptôme évocateur d'infection à la Covid-19 chez un mineur, constaté par l'encadrement, doit conduire à son isolement dans un lieu adapté. La prise en charge médicale du mineur doit être organisée sans délais.

Les responsables légaux (parents) sont avertis et doivent venir le chercher. Son départ est organisé de façon à éviter toute proximité avec les autres mineurs.

Si les responsables légaux ne peuvent pas venir le chercher, un rapatriement du mineur sera organisé avec l'assistance, en lien avec les parents, dans le respect des prescriptions des autorités de santé.

Tout symptôme évocateur chez un encadrant ou une personne participant à l'accueil donne lieu à l'isolement de cette personne et à un retour à son domicile.

Le processus opérationnel de suivi et d'isolement des cas contacts ou confirmés sera ensuite mis en œuvre selon les prescriptions définies par les autorités sanitaires.

La stratégie de gestion des cas devra permettre d'identifier si des mineurs ou d'autres personnels sont à considérer comme contact à risque.

La désinfection des salles et des matériels utilisés par le mineur ou l'encadrant devront être effectués selon les prescriptions qui seront définies par les autorités sanitaires.

Document réalisé le 17/06/2022 d'après le dernier protocole et valable jusqu'à la prochaine modification